

MOUREAUX-VAN NECK (A.), *Une expérience malheureuse de la Société Générale de Belgique : la Société du Renard (1837-1844)* in Cahiers bruxellois, avril-septembre 1968, pp. 87-201.

L'étude de la naissance et le développement en Belgique, des sociétés anonymes, est encore dans les limbes. Les monographies valables, indispensables, sont presque inexistantes. Aussi est-ce avec satisfaction que doit être accueilli le travail de Mme Moureaux, consacré à la société bruxelloise "Le Renard", fabrique de machines à vapeur et locomotives, oeuvre de pionnier qui aurait mérité d'être publiée à part plutôt que de paraître sous forme d'article (113 pp.) dans les "Cahiers bruxellois".

L'auteur explique d'abord comment cette société anonyme dut

sa naissance aux espoirs conjugués du gouverneur de la Société Générale, qui dans cette période initiale des chemins de fer, voulut réaliser des bénéfices en fabriquant des locomotives, et d'un ingénieur-mécanicien qui mit ses connaissances techniques à sa disposition. Ensuite, dans le chapitre "financement", elle analyse non seulement les statuts concernant les apports des capitaux, les intérêts et les dividendes, mais aussi les diverses augmentations du capital social et les emprunts effectués par la société. Les capitaux de la Société Générale furent surtout en jeu dans cette affaire. Les relations entre ce groupe financier et la société du Renard apparaissent clairement si l'on examine la liste des administrateurs. En ce qui concerne les conditions de travail et les salaires des ouvriers, la Société du Renard se classait parmi les établissements belges les plus "avancés". Ceci ressort du chapitre 4, "Organisation du travail", où est e.a. mis en lumière le rôle joué par le directeur-gérant et le personnel de cadre. Particulièrement original est la partie se rapportant à la production même. D'habitude, cet aspect est laissé dans le vague. Mme Moureaux, au contraire, fournit une analyse intéressante du prix de revient de quelques locomotives. Le nombre de celles-ci, livré aux différents acquéreurs nationaux et étrangers, fournit la matière de l'avant-dernier chapitre. L'étude se termine sur les vaines tentatives faites pour maintenir à flot cet établissement en le fusionnant avec d'autres sociétés, avant d'aboutir à la période 1850-53, au cours de laquelle eut lieu sa liquidation finale sous forme de vente.

Les archives de la Société Générale, se rapportant au "Renard", s'avèrent particulièrement riches et complètes. La monographie sur la Société du Renard est donc basée sur des éléments solides et précis, que l'auteur soumet à une critique minutieuse et dont elle analyse avec rigueur les divers aspects.

Il nous paraît toutefois que l'auteur s'avance avec trop de prudence dans la formulation de ses hypothèses. Ainsi pour la fondation de la société. La proposition d'ériger la fabrique à Bruxelles fut récusée par la Société Générale, qui en voyait la situation trop éloignée des centres de production des matières premières; la préférence fut accordée à "Couillet". Mais un an plus tard la Générale changea d'avis et revint à la proposition originelle. Il est clair que cela est dû à Meeus. En effet, du récit fait par l'auteur, il appert que ce gouverneur de la banque possédait à Bruxelles un terrain et des bâtiments qui ne lui rapportaient rien. Sans doute ait-il voulu valoriser ces biens par le truchement de la Société du Renard : leur valeur à l'apport se situe d'ailleurs à un taux supérieur à celle de la vente en 1854, alors qu'on peut être à peu près certain que durant les 17 années d'existence de la société le prix du terrain n'a pas diminué.

En outre, Meeus se débarrassa dès 1839 d'une part importante des actions qu'il détenait.

On peut aussi formuler quelques réserves au sujet du but que l'auteur s'est assigné. "Si nous avons choisi d'étudier la naissance et l'évolution de cette société, c'est parce que sa brève histoire reflète un aspect de la dépression économique que connut la Belgique, suite à la crise financière de 1838". Il est difficile de marquer son accord. En effet, quels sont ces facteurs défavorables dont la Société du Renard subit le contre-coup ?

1) Comme dans toutes les sociétés anonymes de l'époque, en perte ou en bénéfice, un intérêt fixe était distribué aux actionnaires.

2) Cochaux, le directeur-gérant, se livrait à toute une série d'es-croqueries camouflées par des faux en écritures.

3) La société avait à compter avec la concurrence de filiales de la Société Générale, notamment "Couillet" et "Les Produits". Le groupe financier ne lui réserva donc pas l'exclusivité de son marché, ce qui témoigne de peu de coordination et de planning dans sa politique de fabrication et de vente.

4) Cockerill drainait la grosse part des commandes de l'Etat. Le "Renard" devait se contenter de commandes de peu d'importance.

5) Sa situation à Bruxelles augmentait le coût des matières premières.

6) Le marché étranger lui resta complètement fermé.

Cette énumération n'exprime-t-elle pas les raisons pour lesquelles l'entreprise était vouée à l'échec ? Nous ne comprenons donc pas pourquoi l'auteur voit la cause de la déconfiture principalement dans la crise financière de 1838. A la même époque une société similaire, "Le Phénix" à Gand, connaissait une véritable efflorescence (1) !

Ces quelques réserves n'entament pas la valeur de cette étude très fouillée.

E. WITTE.

APP. N. E. W. O.

(1) P.v. du 6 mars 1840, Archives ministère des Affaires étrangères, S.A. Le Phénix, n° 3689; LEVY-LEBOYER, *Les banques européennes.....*, p. 358.